

Filière : Serrurerie Métallerie

BP Métallier

Le métier

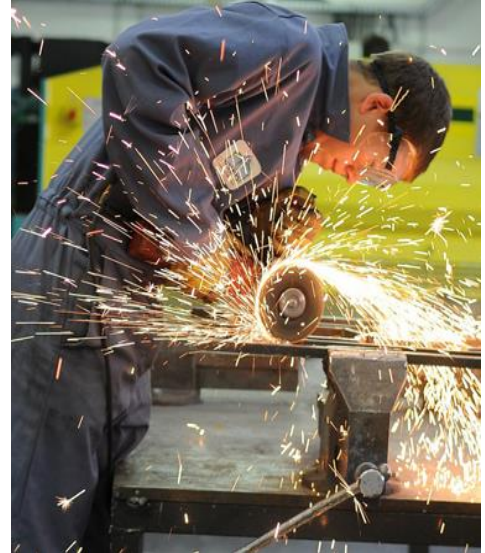
Les bases du métier reposent sur la transformation des métaux ferreux (aciers, inox...) et non ferreux (aluminium, cuivre et leurs alliages, tel que le laiton) en barres mais aussi en feuilles.

Le serrurier métallier emploie également les matériaux de synthèse, comme le PVC. Déjà, il se prépare à travailler sur les matériaux composites comme le carbone.

En raison de la diversité des ouvrages de formes géométriques diverses traitées en plan ou tridimensionnel et des matériaux utilisés, la serrurerie métallerie offre de très intéressantes possibilités aux jeunes désirant entrer dans une profession en devenir. La réhabilitation du patrimoine constitue aussi un intérêt pour ceux qui sont passionnés par l'histoire de l'art.

Les domaines d'intervention du professionnel répondent à des fonctions, des normes.

Il doit pouvoir répondre par des solutions techniques aux demandes exprimées par le client.



Programme de formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Prévention Santé Environnement
- Travaux Pratiques Sciences
- Sciences
- EPS

Enseignement professionnel :

- Atelier
- Ergonomie
- Dessin
- Lecture de plan

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

Condition admission

Etre titulaire du :

- CAP Serrurerie Métallier

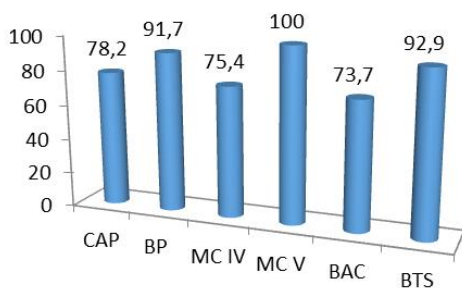
Poursuites d'études

- Mention complémentaires soudage





Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

80 % de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*.
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

